

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?forfait-communal>



forfait communal

- ACTUALITÉS - Actualité locale -

Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2007

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Suite aux pressions répétées des APEL et de l'OGEC, le Député-Maire de Concarneau a pris la décision de mettre en délibération, lors du conseil municipal du 6 décembre 2007, la demande d'extension du forfait communal aux écoles maternelles privées de la commune.

Nous avons adressé un courrier à chaque élu . Extraits :

..."Vous le savez, les écoles maternelles privées ne sont pas incluses dans le contrat d'association. Il n'y a aucune obligation pour les communes de prévoir leur financement sur fonds publics. Nous ne pouvons que vous faire part de notre vive opposition à une telle éventualité :

les projets de ces établissements et de leur organisme de tutelle expriment clairement comme objectif premier l'évangélisation.

Dans notre pays, l'argent public n'a pas vocation à financer le développement des religions quelles qu'elles soient. Demain, suite à un tel précédent, le maire de Concarneau se verrait contraint de financer d'autres écoles hors contrat : islamiques, judaïques, protestantes évangéliques..., avec l'argent du contribuable."...

« Ce qui est de certains ne peut s'imposer à tous, ni être à la charge de tous. Ainsi des croyances religieuses et de leur mise en oeuvre culturelle, qui ne doivent engager que les croyants, et ne sauraient engager les athées ou les agnostiques. La religion n'est pas un service public. »

H. Pena Ruiz.

..."Qui imaginerait de demander aux croyants de financer l'humanisme athée ?"...

Le débat a eu lieu. Des positions tranchées ont été exprimées. Des silences ont été remarqués...

Résultat du vote (à bulletin secret) :

Pour : **10**

Contre : **18**

Abstention : **1**

Une remarque : *le même débat avait déjà lieu en 1920.*

Sommes-nous en route pour le 19ème siècle ?